

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 04 octobre 2022

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-deux le quatre du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents :

Nbre votants :

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints
M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès (Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Félix-Fiardet Bastien, Gigi Dominique, Girod Claude,
Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mmes Budun Seyda a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Clot Mariana,
Delachat Elodie, Quinio Marie-Madeleine a donné une procuration à Mme Blanc Dominique,
Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Félix-Fiardet Bastien, Girod Claude,
Martinod Guillaume a donné une procuration à M. Visconti Régis,
Conseillers Municipaux

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de la réorganisation des services techniques, il convient :

- De créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur les grades d'adjoint technique à temps complet à compter du 06 octobre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

FIXÉ le nouveau tableau des emplois permanents de la commune

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022
de la manière suivante :
Affiché le

Berger Levrault

ID : 001-210102885-20221004-20221051_CREEMP-DE

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances				
Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Directeur du service technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	3	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 45
		Adjoint technique	1	10 H 00
		Adjoint technique	1	18 H 45
		Adjoint technique	1	20 H 35
		Adjoint technique	1	26 H 10
		Adjoint technique	1	31 H 45
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	24 H 50
		Adjoint technique	4	06 H 50
		Adjoint technique	1	10 H 30
Gardien de gymnase	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	20 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	30 H 15
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	24 H 35
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	21 H 25

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand".